

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par

M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« est obligatoire pour s'assurer »,

les mots :

« s'assure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rendre le conseil stratégique facultatif.